

Réforme du régime minier au Québec

Loi sur les mines et projet de loi 14

Aide mémoire sur des points du débat actuel

Jeudi 1^{er} septembre 2011

I. Les 3 messages centraux de la coalition *Québec meilleure mine!* et de plusieurs autres intervenants au Québec

1. **Il faut changer la vieille loi sur les mines qui est basé sur le vieux principe du 'free mining' (déjà présent en 1880)** et qui donne beaucoup trop de pouvoirs aux compagnies minières, gazières et pétrolières par rapport aux droits des citoyens, des municipalités et des autres utilisateurs du territoire.
 - a. citoyens: éliminer l'expropriation à l'étape de l'exploration + garantir un accompagnement juridique
 - b. municipalités: remplacer l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne préséance à la Loi des mines; établir des mécanismes d'harmonisation pour l'ensemble du territoire et non seulement 1% tel que proposé actuellement dans le projet de loi 14.
 - c. autres utilisations du territoire: aires protégées, territoires humanisés, pourvoies, autres utilisations économiques, etc.

2. **Il faut assurer une protection et un contrôle environnemental beaucoup plus serré des activités minières pour éviter de payer les pots cassés et pour éviter un « boom environnemental » au lendemain du boom minier actuel** (boom minier qui est d'ailleurs sans précédent dans l'histoire du Québec, avec 400 à 600 projets d'exploration chaque année sur le territoire du Québec (MRNF), 2 douzaines de mines en opération et au moins une douzaine d'autres en devenir...).
 - a. sites miniers abandonnés: entre 60 et 80 grands sites miniers à restaurer (+250 d'exploration) pour un coût minimal de 650 M\$ aux frais des contribuables
 - b. assurer la restauration complète des sites miniers, incluant les fosses à ciel ouvert
 - c. resserrer l'encadrement environnemental, notamment en ayant « un règlement environnemental » pour les mines (et non seulement « une directive » ministérielle); en exigeant des évaluations environnementales pour toutes nouvelles mines (et non seulement celles supérieures à 1 millions de tonnes de résidus par année); en ayant un registre public de tous les travaux d'exploration en cours sur le territoire;
 - d. manque crucial de ressources au MRNF/MDDEP pour bien faire le suivi et le contrôle environnemental de tous les projets (Vérificateur général en 2009 et 2011) – La Presse canadienne a d'ailleurs rapporté en juillet 2011 qu'il y avait eu 7 incidents miniers ce printemps, dont 4 de niveau '2' (important) – principalement des bris de digues et des écoulement de résidus ou d'eau d'exhaure dans les régions de Chibougamau et de la Côte-Nord. TOUS ces incidents de niveau '2' auraient pu être évités avec des inspections régulières des structures qui retiennent ces résidus. Fait à noter: un de ces incidents concernait une fuite de cyanure sur le site de Canadian Malartic d'Osisko (niveau 1 toutefois).
 - e. Moratoire sur l'uranium et abandon de la filière de l'amiante pour éviter de payer les pots cassés de ces industries...

3. **Il faut surtout s'enrichir davantage collectivement à partir de l'exploitation de nos ressources minières non renouvelables, notamment en considérant pleinement les générations futures...** C'est pour cette raison que nous avons proposé la création d'un

fonds souverain de 25 milliards \$ sur 25 ans qui serait financé à même l'exploitation des ressources minières non renouvelables. Pour atteindre cet objectif, il faudra toutefois bonifier le régime de redevances actuel et amener l'État à participer davantage dans des projets miniers stratégiques et payants.

- a. Appliquer une redevance sur la valeur brute produite, en plus d'un taux sur les profits. Ex : Australie (3-8%), Brésil, certains États Américains, etc. Même les compagnies appliquent ce principe de redevance entre elles >(ex : Barrick Gold pour le projet d'Osisko, Virginia pour le projet Éléonore)
- b. Amener l'État à s'investir davantage dans des projets : on parle ici de participations financières (ex : 25%, 40%, 50%+ d'actions par exemples) et non des participations comme 'opérateur' ;
- c. Pour atteindre 25 milliards en 25 ans, il faut mettre 400 à 500 M\$ par année dans un fonds à un taux de rendement de 5 à 6% (raisonnable). À titre de comparatif, les mines ont généré plus de 6.5 milliards \$ en 2010 et on s'attend à plus de 8 milliards \$ de production en 2011. Au cours des 25 prochaines années, c'est entre 100 à 200 milliards \$ de ressources minières qui seront extraits du sous-sol québécois.

Il n'y a pas que Québec meilleure mine! qui constate ces problèmes et l'urgence d'agir, mais aussi :

- Vérificateur général avril 2009 (redevances, gestion déficiente des mines par le MRNF)
- Vérificateur général mars 2011 (MRNF ne semble toujours pas avoir compris les leçons d'avril 2009 pour ce qui est du portrait global des entrées et sorties d'argent à l'État (redevances); le MDDEP ne fait pas un suivi et contrôle environnemental adéquat des industries au Québec, incluant l'industrie minière)
- BAPE sur les gaz de schiste et Vérificateur général 2011: tous deux critiques la vieille Loi sur les mines et le principe du free mining qui ne permet pas de prendre suffisamment compte des préoccupations des populations locales et régionales;
- Autres organismes qui proposent des mesures dans le même sens : Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Barreau du Québec (*surtout pour ce qui est de rééquilibrer les forces entre les citoyens et les compagnies + s'assurer qu'une nouvelle loi intègre véritablement les principes du développement durable*), Les instances Cris et Inuits demandent un meilleur encadrement des travaux d'exploration, incluant davantage d'information et de consultations à cette étape...), même le syndicat de la FTQ (*généralement très proche du discours de l'industrie, demande à ce que le vieux principe du free mining soit éliminer pour rééquilibrer les forces face aux citoyens et aux communautés*), le Parti Québécois, Action Démocratique et Québec Solidaire, etc.

II. Ce que l'industrie dit actuellement (notamment le mémoire préparé par Osisko en août 2011):

- Il ne faut pas aller trop loin dans le projet de loi 14, autrement ce sera néfaste pour l'industrie minière au Québec. Plus directement : le projet de loi 14 « annonce la mort » de l'industrie minière au Québec (Président de l'Association de l'exploration minière, Ghislain Poirier, en commission parlementaire le 23 août 2011).
 - Pourtant, autant le Fraser Institute (2010) que la récente étude du cabinet Raymond-Chabot-Grant-Thornton (août 2011) répètent que le Québec est ni plus ni moins « qu'un paradis minier », notamment à cause d'un potentiel géologique immense, d'une main d'oeuvre de qualité, de nombreuses infrastructures à faibles coûts (électricité aussi), et d'un très bon environnement fiscal et légal;
 - Les nouveaux pouvoirs de dire 'oui ou non' qu'on va donner aux municipalités de concernent que 1% du territoire québécois et ne touche même pas l'ensemble des municipalités (40% n'ont pas de périmètres urbains par exemple...)

- Un peu comme Le Devoir et Le Soleil le disaient en éditorial ou chronique récemment : « cessons de tomber dans la compagnie de peur que l'industrie mène présentement »
- L'industrie minière n'est plus ce qu'elle était et il faut arrêter de véhiculer les mythes d'Émile Zola et de Germinal... Aujourd'hui nous informons et consultons les populations affectées, nous prenons soins de l'environnement avec les meilleures méthodes et technologies disponibles...
 - Pourtant autant les récents rapports du Vérificateur général (2009, 2011), que ceux du BAPE pour gaz de schiste (2011) et même le BAPE du projet Osisko (2009) reconnaissent qu'il y a plusieurs problèmes à régler dans l'encadrement des mines au Québec... Est-ce que l'industrie est prête à reconnaître ces problèmes ? Est-ce que l'industrie est prête à reconnaître la nécessité de changer les lois et règlements (et aller au-delà des mesures simplement volontaires)?
- Nous voulons le moins de contraintes réglementaires possibles et on souhaite davantage de mesures volontaires. « Regardez, on a fait la preuve avec Osisko, avec Goldcorp et les Cris, avec Raglan et les Inuits, etc., qu'on peut faire des projets exemplaires avec l'accord et la participation des populations locales, pour le bénéfice de tous ».
 - Ce n'est pas avec des « mesures volontaires » qu'on encadre une industrie. Les lois et les règlements visent justement à amener tout le monde au même niveau, surtout ceux qui ne performant pas bien.
 - Autant les récents rapports du Vérificateur général (2009, 2011), que ceux du BAPE pour gaz de schiste (2011) et même le BAPE du projet Osisko (2009) reconnaissent qu'il y a plusieurs problèmes à régler dans l'encadrement des minières/gazières/pétrolières au Québec... Est-ce que l'industrie est prête à reconnaître ces problèmes ? Est-ce que l'industrie est prête à reconnaître la nécessité de changer les lois et règlements (et aller au-delà des mesures simplement volontaires)?
 - **Concernant le projet d'Osisko :** il faut que la compagnie finisse par reconnaître qu'il y a eu des problèmes graves dans la mise en place de son projet (achats quasi forcés de dizaine de résidences avant même que le BAPE soit complété et que les autorisations aient été émises par le gouvernement – ce que le BAPE a lui-même dénoncé dans son rapport final) et que d'autres problèmes ne sont toujours pas réglés (restauration de la fosse à ciel ouvert toujours non réglée, et absence de redevances dignes de ce nom pour « l'après-Osisko » dans 15-20 ans --- Ici encore, le BAPE avait pourtant insisté pour que différents scénarios de restauration de la fosse soit présentés et débattus publiquement... Pour ce qui est des redevances, il n'y a aucun fonds substantiel de prévu pour les générations futures...
- Un récent sondage de Leger et Marketing (printemps 2011) indique que 70% de la population québécoise est favorable au développement minier, et que ce pourcentage augmente à 90% dans les principales régions minières. Il ne faut donc pas comparer les gaz de schiste avec les mines, qui sont déjà bien établies au Québec.
 - Dans le même sondage, près de 70% des Québécois reconnaissent également qu'il y a des problèmes à régler au niveau de l'encadrement environnemental des mines...
 - Autrement dit, c'est pas parce qu'on est généralement favorable aux mines, qu'on est nécessairement favorable à une « mauvaise Loi sur les mines », à de « trop faibles redevances » et à un « mauvais encadrement environnemental »... On veut que le Québec ait meilleure mine!
 - Ce sondage ne posait pas toutes les bonnes questions non plus; par exemple, rien sur les redevances, rien sur les sites abandonnés, rien sur l'uranium, rien sur l'amiante...
- Au plan des redevances et de la richesse collective, le Québec et les Québécois tirent clairement leur épingle du jeu actuellement, notamment avec les récentes modifications du ministre Bachand en 2010 (augmentation des redevances, appliquées mine par mine).

D'ailleurs, une récente étude de [PriceWaterhouseCoopers indique](#) clairement que le Québec est présentement l'un des États qui taxe le plus les minières au Canada, avec près de 40% des revenus nets allant en taxes, impôts et redevances pour le fédéral et le provincial (le reste allant aux actionnaires). Une très récente étude du cabinet [Raymond-Chabot-Grant-Thornton](#) lançait d'ailleurs un message au gouvernement du Québec afin qu'il n'intervienne pas trop dans l'industrie –via son projet de loi 14 et des redevances- au risque de faire fuir les investisseurs. Pour ce qui est d'un juste retour aux Québécois, il faut savoir que la Caisse de dépôt détenait en décembre 2010 plus de 1.2 milliard \$ d'actions dans toutes les sociétés qui opèrent des mines au Québec. D'autres fonds institutionnels comme le fonds de solidarité de la FTQ (54 millions \$) détiennent également des actions dans les sociétés qui opèrent au Québec.

Concernant l'étude de PWC 2011 et celle du cabinet Thornton (été 2011):

- Cette étude révèle aussi clairement qu'il y a encore une bonne marge de manœuvre pour que le Québec ait chercher davantage de bénéfices, à la fois avec des redevances bonifiées et avec des participations dans les projets.... (lorsque 60% des bénéfices se retrouvent encore dans les poches des actionnaires...)
- C'est aussi le constat que fait l'étude du cabinet Thornton (été 2011) en affirmant que le Québec demeure encore très attrayant pour les minières (Plan Nord, etc.) et qu'il y a encore une marge de manoeuvre pour aller chercher au moins jusqu'à 50% des revenus nets ([ici](#))
- Il ne faut pas oublier que l'industrie minière génère des revenus et des profits records depuis les 5-6 dernières années... Une autre étude de PWC (au printemps 2011) révélait justement que les 40 plus grandes sociétés minières ont augmenté leurs revenus de plus de 150% au cours des 2 dernières années, et leurs profits de plus 1000% !! Les minières du Québec ne font pas exception... bien qu'on ne peut malheureusement avoir les chiffres exactes pour chacune des mines, ce qui est un aberration en soit!
- Il ne faut pas oublier non plus que l'impôt fédéral sur les mines est passé de 22% à 15% entre 2007 et 2012, en plus de permettre aux minières de déduire à 100% les droits miniers et redevances de l'impôt fédéral depuis 2007!

Concernant des détentions de 1.2 milliards d'actions de la Caisse de dépôt...

- Cela est somme toute très modeste en comparaison des 100 à 200 milliards de valeur minérale qui sortira du sous-sol québécois au cours des 25 prochaines années.
- Cela ne permet pas non plus de financer un « fonds souverain » à la norvégienne de 25 milliards \$ en 25 ans comme il faudrait le faire...
- Nous devons plutôt nous inspirer des suggestions de personnes comme [Yvan Allaire](#) (ex-vp bombardier et président de l'Institut de la gouvernance des organismes publiques et privés), ou encore monsieur [Renaud Lapierre](#) (ex-sous-ministre adjoint aux ressources naturelles) qui suggèrent aussi que l'État participe davantage aux bénéfices de l'exploitation de ses ressources minières non renouvelables à l'aide de participations de l'État (soit avec une société d'État spécialisé dans le domaine, ou autre). M. Lapierre suggère notamment que les subventions et crédits qu'on donne déjà à l'auteur de 25-40% à l'étape de l'exploration serve déjà de base de participation dans les projets venue le temps de l'exploitation... Plusieurs autres intervenants proposent aussi des mesures dans ce sens : MCN21, Normand Mousseau (auteur sur les gaz de schiste), etc.

Concernant les redevances « sur les profits » et « non sur la valeur brute » que prônent Osisko (p.22-23 de leur mémoire d'août 2011):

- Cette section ne contient aucune référence crédible; il s'agit purement d'une opinion émise par les dirigeants de la compagnie;
- Une redevance *ad valorem* (plus ou moins sur la valeur brute produite) existe depuis des décennies dans plusieurs pays de la planète (Australie, Brésil, certains États américains, etc.) et

c'est l'une des meilleures façons de compenser l'épuisement des ressources minière non renouvelables.

- Au Canada, la C.-B. et la Sask. appliquent aussi le principe d'une redevance « plancher » sur les revenus nets;
 - Même les compagnies appliquent ce principe entre elles. Par exemples: Barrick Gold qui avait gardé une redevance de 2 à 3% sur une partie de la propriété d'Osisko (et qu'Osisko a racheté par la suite)! Ou encore Mines Virginia qui s'est aussi gardée une redevance pouvant atteindre 3.5% pour le gisement d'or Éléonore à la Baie-James (maintenant propriété de Goldcorp)!
 - Enfin, contrairement à ce que prétend Osisko dans son document, la redevance sur la valeur brute s'ajuste également à la fluctuation des prix...
 - Bref, tout ça c'est reconnu dans l'étude de la Banque Mondiale (2006) à laquelle réfère pourtant Osisko à la fin de cette section!
- **Bref, il faut aller beaucoup plus loin que la seule logique « des jobs » et des investissements miniers.** Ici, bonifier les redevances et amener l'État à tirer davantage de bénéfices de cette industrie devient essentiel, surtout pour compenser les générations futures pour l'épuisement graduel des nos ressources minières non renouvelables.. De là la nécessité de créer un fonds souverain pour les prochaines décennies.

Exemple:

Osisko/Malartic en chiffres

À 750\$/once d'or, Osisko prévoyait faire un taux de rendement de près de 20% et des profits nets s'approchant de 1 milliard \$ (étude de faisabilité d'Osisko en décembre 2008).

À 1500 \$/once d'or, et en augmentant significativement ses réserves d'or (près du double), Osisko prévoit maintenant aller chercher des profits nets de près de 4.8 milliards \$ pour ses actionnaires et un taux de rendement qui doit dépasser les 70% (déduit à partir des chiffres du mémoire d'Osisko, août 2011).

Le coût de production pour la mine à Malartic était estimé à 320\$/once d'or en 2008, ou 400\$/once en incluant tous les investissements de départ (étude de faisabilité d'Osisko en décembre 2008).

Aux dernières nouvelles, le « fonds Essor Malartic » (fonds volontaire mis sur pied par Osisko) ne valait pas plus de 5 millions \$, soit à peine 0.1% des profits nets qui iront aux actionnaires.

CONCLUSION, ENCORE UNE TRÈS BONNE MARGE DE MANŒUVRE POUR :

1. Payer davantage de redevances à l'ensemble des Québécois, afin notamment de se constituer un fonds souverain pour les générations futures et aussi pour prévoir les lendemains des régions qui dépendent de ces ressources non renouvelables.

2. S'assurer de la restauration complète du site une fois la mine terminée, notamment la restauration de la fosse à ciel ouvert.